

Editorial

L'analyse des dossiers de subvention faite ci-joint confirme le laxisme avec lequel l'argent des contribuables est distribué, souvent sans grande justification et la plupart du temps sans contrôle.

Nous avons appris avec satisfaction que les pouvoirs publics comptaient y mettre de l'ordre : en effet, « *la mise en œuvre intégrale en 2006 de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) rénove l'architecture du budget de l'Etat et transforme les principes de gestion publique en vue d'une plus grande efficacité de la dépense et d'une plus grande responsabilité des gestionnaires. Elle substitue une nouvelle logique de résultats à la logique traditionnelle de moyens, en répartissant les crédits par mission, programme et action.* » Pour les collectivités locales, le Ministère des Finances vient de diffuser un « **guide pratique d'amélioration globale et progressive de la gestion publique** ».

Le principe est le suivant : dans chacun de ses domaines de compétence, une collectivité doit, à partir de la mesure de la situation actuelle (indicateurs), se fixer des objectifs stratégiques à atteindre pour l'année en cours et les prochaines années. Ne pouvant tout réaliser avec les moyens dont elle dispose, elle doit répartir les objectifs qu'elle s'est fixée entre ses moyens propres et ceux des associations qui oeuvrent dans ce domaine. Chaque fin d'année, elle doit évaluer la performance de chacun et consolider les résultats afin d'examiner si les objectifs sont atteints et, le cas échéant, prendre les mesures correctives.

**Nous attendons de nos élus et des gestionnaires de nos collectivités locales une gestion responsable et transparente.**

Appliquons les recommandations de l'Etat et nous saurons enfin dans quels buts est utilisé notre argent et quels résultats sont obtenus !

Michel VERGNAUD

L'étude des subventions 2006

Pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive, nous étudions la façon dont les subventions des principales collectivités du Rhône sont accordées et comment elles sont contrôlées.

Nous ne pouvons faire cet exercice qu'avec un décalage d'un an, compte tenu des délais d'obtention des informations communiquées par les associations subventionnées. Nous vous proposons donc l'analyse de quelques subventions accordées en 2006.

Nous avons sollicité **le Conseil Régional Rhône-Alpes, le Conseil Général du Rhône et le Grand Lyon**. Nous avons dispensé la ville de Lyon de ce contrôle cette année, car ses subventions de 2005 ne présentaient que peu d'anomalies.

C'est donc **81 dossiers** que nous avons examinés cette année, **30 que nous avons déjà demandés l'an dernier, et 51 nouveaux**. Ce n'est qu'un très petit échantillon des subventions accordées par ces 3 collectivités : **1,6% des 5.000 subventions accordées en 2006 !** ... mais il nous paraît représentatif de la façon dont ces subventions sont traitées, d'abord lors de leur approbation et ensuite pour juger de l'utilisation qui en est faite .

Les principaux éléments que nous contrôlons, et que la loi exige, sont les suivants :

- o **La convention passée avec l'association bénéficiaire** (exigée à partir de 23.000 €), son objet, sa durée et le montant accordé
- o **La présence d'un bilan et du compte de résultats de l'exercice**. Il nous fournit en particulier le montant des produits et des charges, le résultat de l'exercice et le total des subventions reçues.
- o **Le rapport technique et financier** qui est sensé justifier la bonne utilisation des sommes reçues.

Nous consignons ces éléments sur une fiche-type que nous avons élaborée, ce qui nous permet d'en faire une synthèse.

Vous trouverez **en pages 2 et 3 de ce bulletin le résultat de nos analyses**. Il a la même présentation que celle utilisée l'an passé et permet donc les comparaisons. **Nos principales observations figurent en pages 3 et 4.**

Nous continuons nos **actions auprès du tribunal administratif** afin d'obtenir l'annulation des subventions que nous jugeons illégales.

Alors que, jusqu'en septembre 2007, nos demandes étaient systématiquement refoulées par ce tribunal pour cause d' « absence d'intérêt à agir », compte tenu de nos statuts jugés trop vastes, mais sans tenir compte des modifications de statuts effectuées, **les derniers jugements nous ont donné raison** : nous avons obtenu l'annulation d'une subvention de **50 K€ du Conseil Général pour rénover un hôpital de Dakar et 3 subventions du Conseil Régional pour absence de conventions**.

Nous n'avons pu obtenir l'annulation de **l'aide du Grand Lyon aux pays du tiers monde dans le domaine de l'eau**, n'ayant pas attaqué dans les délais une délibération modifiant celle que nous avions précédemment attaquée !

L'annulation de la **subvention du Conseil Régional aux « Amis des Intermittents et Précaires »** nous a été refusée car nous avons à tort considéré cette association comme un syndicat.

Nous avons abandonné notre action contre le **subventionnement des Festivals Internationaux par le Grand Lyon**, le Conseil d'Etat ayant entretemps contredit une jurisprudence favorable de la Cour d'Appel de Marseille.

Nous avons enfin obtenu la **reprise d'une subvention de la ville de Lyon** qui tardait beaucoup **pour reprendre les 228.000 € non utilisés en 2003 par l'association ALTM**.

Nous sommes toujours en action contre **le Conseil Général qui achète des places de match à l'ASVEL et à l'OL pour 1 million d'€**, sans justifier l'intérêt local de cet achat.

Il en est de même pour les **subventions de la ville de Lyon à l'Office du Tourisme**, alors que cette activité a été transférée en 2004 au Grand Lyon, et qui sont de plus en plus importantes : **1.580 K€ en 2005, 1.880 K€ en 2006 et 2.080 K€ en 2007 !**

L'examen des dossiers de subventions 2006 montre une nouvelle fois :

- o **La facilité avec laquelle l'argent des contribuables est distribué, y compris dans des domaines où la collectivité n'a pas de compétence,**
- o **sans qu'il soit donné aux associations subventionnées des objectifs précis et mesurables,**
- o **sans que cette distribution ait une relation précise avec les objectifs stratégiques que la collectivité est censée désormais se fixer,**
- o **Sans que soit examinée, dans la majorité des cas, la façon dont cet argent est dépensé**
- o **Que ces subventions sont presque systématiquement renouvelées avec des augmentations nettement supérieures à l'inflation !**

collectivité	Association	Domaine	Subv 2006	Tot subv. 2006	Tot. Subv. / tot. Ressources	7, déficit	Pas de convention	Pas d'obj. Quant.	Mtt subv. > conventions	Manque bilan/Rés.	Manque Rapport	Probl. Compétence	Marché public	Déleg. Sce public
CR	A.D.I.E.	SOCIAL	1 816 407											
GL	ACOU-CITE - étude env. Sonore	ENVIR	260 000	295 838	95%			X						X
CG	ADERLY	ECO	1 090 000	4 591 649	100%			X						X
CG	ADSEA enfance adolescence	SOCIAL	128 894	178 894	22%	X	X	X	X		X			
GL	Agence Mondiale Solidarité Numérique	SOCIAL	50 000				X	X		X	X	X		
CR	Agronomes-Vétérinaires sans Front.	SOCIAL	153 110	7 073 289	87%	X		X	X			X		X
GL	Alliade Habitat	SOCIAL	318 895	404 316	0%			X						
GL	APPEL Eco-acteurs	ENVIR	91 640	44 565	30%	X		X						X
CR	ARALIS logement insertion	SOCIAL	105 787	2 307 459	15%	X		X			X	X		
GL	ARRADEP - tranquillité HLM	SOCIAL	238 771	4 723 882	71%	X		X			X			X
GL	ASVEL Basket	SPORT	154 000					X		X	X			
CG	C.R.I.A.S.	SOCIAL	400 000	501 878	78%	X		X						X
CG	Centre Culturel La Tourette	CULT	221 051	359 897	58%	X		X			X			
CR	Centre du Design Rhône-Alpes	ECO	562 369	849 893	94%			X	X	X	X			X
CR	Centre Jean Bergeret	SOCIAL	95 912	714 144	76%			X				X		X
CG	Centre Léon BERARD	SANTE	1 080 000	2 307 400	98%	X	X	X	X		X			X
CR	Centre Ornithologique Rhône-Alpes	ENVIR	212 033	493 183	89%			X		X				X
CR	Centre Technique du Cuir	ECO	577 150	331 900	3%			X	X		X			
CR	CGT Rhône-Alpes	SYND	242 041					X	X	X	X	X		
CG	Chambre d'Agriculture du Rhône	ECO	307 197	32 242	9%	X		X			X			
CR	Cie La Goutte	CULT	354 567	1 358 137	50%			X			X	X		X
CR	Cie Lyonnaise du Cinéma	CULT	77 000	24 796	0%	X		X	X		X	X		
GL	COLOMBO Municipal Council		77 162				X	X		X	X	X		
CG	Comité d'Action Sociale et Culturelle	SOCIAL	1 762 913	1 762 913	ND			X			X			
CG	Comité Départemental du Tourisme	ECO	1 585 000	1 585 000	97%	X		X			X			X
GL	Comité Emploi Lyon-Sud	SOCIAL	150 000	306 945	89%			X						X
GL	Comité Social du personnel	SOCIAL	1 011 973	1 352 874	61%	X		X						
CG	Compagnie Les Ateliers	CULT	220 000	1 040 141	83%	X		X						X
GL	Congrès Intern. Villes Educatrices	EDUC	349 173				X	X	X	X	X	X		
CR	Conserv. Régional Espaces Naturels	ENVIR	426 980	1 740 878	93%									X
GL	DOC FORUM - technologie inform.	ECO	106 000	120 156	93%			X				X		X
CR	Ecoles du Sahara	SOCIAL	202 900	136 810 870	100%	X		X			X	X		X
CG	Emplois pour le Rhône	SOCIAL	0	4 288 431	97%	X		X						X
GL	ESPACE MODE		96 000				X	X	X	X		X		
CR	Espace Numérique Entreprises	ECO	341 374	1 009 936	91%			X	X		X			X
GL	Espace Numérique Entreprises	ECO	300 000	1 009 936	91%			X				X		X
CR	Espace Textile	ECO	248 247					X		X	X			
CG	Festivals Internationaux - danse	CULT	358 674	6 400	0		X	X	X	X	X			
CR	Festivals Internationaux - danse	CULT	926 500	4 605 935	68%			X				X		X
GL	Festivals Internationaux - danse	CULT	2 440 000					X		X	X			X
CG	Fond. Scientifique Lyon S/E	ECO	350 000	3 662 893	99%		X	X						X
CR	Fond. Scientifique Lyon S/E	ECO	714 276					X	X	X	X			
GL	Fond. Scientifique Lyon S/E	ECO	832 500	1 716 000	46%			X						X
CG	Fondation BULLUKIAN cancer	SANTE	600 000	2 307 400	70%			X						X
GL	Fonds de Solidarité Numérique	ECO	100 000	132 914	100%		X	X				X		X
CG	Foyer des Tilleuls - Le Manoir	SOCIAL	222 576	0	0%			X						
CR	FRAPNA Région	ENVIR	249 216	651 375	44%	X		X			X			
GL	FRAPNA Rhône	ENVIR	59 300	171 401	35%			X	X					
CR	G.R.A.C. (action cinématographique)	ECO	102 500	117 750	24%			X	X			X		
CG	Gpt de défense sanitaire bétail	ECO	515 000	539 869	87%	X		X						X
CR	Handicap International	SOCIAL	192 778	24 147 000	35%	X		X	X		X	X		
CR	Images Rhône-Alpes	CULT	95 115	194 695	88%			X			X	X		X
GL	Inst Nations Unies Formation Recherche	ECO	100 000					X		X	X	X		
CR	Institut Français Textile-Habillement	ECO	422 927	9 297 877	40%	X		X			X			
CR	LYON Info-Cité logiciels - jeux video	ECO	496 684	1 015 636	44%	X		X			X			
GL	LYON Info-Cité logiciels - jeux video	ECO	237 200	1 015 636	66%	X		X						X
GL	Lyonnais de NEW YORK	ECO	55 000					X		X				
CG	Maires et Adjoint de France													
CG	Maison de la Danse	CULT	332 031	2 210 684	45%			X						
CR	Maison de la Danse	CULT	438 451	2 210 684	45%			X	X		X	X		
CR	Maison du Fleuve Rhône	ENVIR	162 500					X		X	X			
CG	Maison Rhodanienne Environn.	ENVIR.	100 000	133 762	38%	X		X			X			
GL	Maison Rhodanienne Environn.	ENVIR	163 200	263 200	67%			X						X

Pour consulter le nouveau site internet de CANOL, tapez : <http://pagesperso.orange.fr/canol>

	Association	Domaine	Subv 2006	Tot subv. 2006	Tot. Subv. / tot. Ressources	7. déficit	Pas de convention	Pas d'obj. Quant.	Mtt subv. > conventions	Manque bilan/Rés.	Manque Rapport	Probl. Compétence	Marché public	Déleg. Sce public
CG	Mémorial Rhône - Afrique du Nord	SOCIAL	110 000	141 000	98%	X					X		X	
CR	Musique et Danse en R/A	CULT	373 278	1 067 641	94%			X			X	X		X
CG	Mutualité du Rhône	CULT	151 000	1 953 708	49%			X			X	X	X	
CR	Nouvelles Subsistances	CULT	316 883	2 223 878	89%			X				X		X
CR	Oeuvres Sociales/cult. des agents	SOCIAL	1 110 500	1 430 553	58%			X			X			
GL	Olympique Lyonnais	SPORT	469 000	1 109 000	0%			X				X		
CG	Opéra de Lyon	CULT	2 782 172	17 455 164	71%	X		X						X
GL	Pôle Universitaire de Lyon	ECO	468 000	784 036	94%			X				X		X
GL	Région Urbaine de Lyon	ECO	130 344	664 116	100%	X		X						X
CR	Res'OGM Info	ENVIR	80 959	119 926	97%	X		X				X		X
CR	Rhonalpenergie Environnement	ENVIR	809 080	1 562 356	86%			X	X		X			X
CG	Rhône Insertion Environnement	SOCIAL	624 979	9 756 811	98%			X						X
CR	Rhône-Alpes Cinéma	ECO	1 630 000	1 01 899	0%			X			X	X		X
CG	Théâtre de la Cité - Villeurbanne	CULT	158 500	4 919 341	82%	X		X			X			X
CR	TRIANGLE Génération Humanitaire	HUMAN.	202 569	7 186 872	99%	X		X			X	X		X
CR	Union régionale CFE-CGC	SYND	108 736											
CR	URPACT logement social	SOCIAL	388 720					X		X	X	X		
CR	Villa Gillet	CULT	670 000	773 023	87%			X	X			X		X
CG	<b>Total Conseil Général</b>		23			13	4	21	3	1	11	1	2	12
CG	<b>Nombre de dossiers renseignés ***</b>		22	96%		59%	18%	95%	14%	5%	50%	5%	9%	55%
CR	<b>Total Conseil Régional</b>		34			10	0	31	12	7	23	19	0	17
CR	<b>Nombre de dossiers renseignés ***</b>		32	94%		31%	0%	97%	38%	22%	72%	59%	0%	53%
GL	<b>Total Grand Lyon</b>		24			5	5	16	3	8	7	10	0	13
GL	<b>Nombre de dossiers renseignés ***</b>		23	96%		22%	22%	100%	13%	35%	30%	43%	0%	57%
	<b>TOTAL GENERAL</b>		81			28	9	68	18	16	41	30	2	42
	<b>Nombre de dossiers renseignés ***</b>		77	95%		36%	12%	99%	23%	21%	53%	39%	3%	55%

\* CG = Conseil Général du Rhône, CR = Conseil Régional Rhône-Alpes, GL = Grand Lyon,

\*\* le chiffre figurant en colonne 4 est le nombre de dossiers étudiés par collectivité

\*\*\* les pourcentages sont calculés par rapport au nombre de dossiers renseignés.

### **Qualité des réponses fournies par les collectivités**

#### **Conseil Général :**

- Seul dossier non fourni : *Maires et Adjointes de France* qui bénéficient de la gratuité de locaux
- 59% des associations subventionnées sont en déficit : une plus grande rigueur s'impose !
- 4 subventions attribuées sans convention pourtant obligatoire
- une seule association (*Festivals Internationaux*) n'a pas fourni ses comptes (pourtant fournis au Conseil Régional !)
- la moitié des associations ne fournissent aucun rapport sur l'utilisation de l'argent reçu

#### **Conseil Régional :**

- 2 dossiers non fournis : *A.D.I.E.* et *Espace Textile*
- plus de 30% des associations subventionnées sont en déficit ... et justifieront ainsi une « subvention d'équilibre » !
- une convention a bien été signée avec toutes les associations subventionnées, ... mais, dans 38% des cas les sommes distribuées sont supérieures aux montants maxima déterminés dans les conventions !
- 7 associations n'ont pas fourni leurs comptes 2006 comme exigé par la loi et, dans 72% des cas, les associations ne fournissent aucun rapport sur l'utilisation de l'argent reçu !
- pour 19 dossiers (59% des cas), l'activité de l'association ne correspond pas à une compétence de la Région (culture, cinéma, social, coopération décentralisée !)

#### **Grand Lyon :**

- un seul dossier manquant (*Espace Mode*, on nous a écrit qu'il n'y avait pas de subvention accordée en 2006 alors que celle-ci figure au compte administratif !) ... mais beaucoup trop de dossiers négligés (7) qui nous fournissent ni conventions, ni comptes 2006, ni rapports sur l'utilisation de la subvention, ou seulement des éléments qui ne correspondent pas à l'année 2006 !
- 22% des associations subventionnées sont en déficit !
- dans 43% des cas, nous estimons que le Grand Lyon n'a pas la compétence pour subventionner l'association (solidarité numérique, éducation, ...)

## **Le Courrier de CANOL pour les Contribuables du Lyonnais**

est une publication de l'association CANOL, association loi de 1901 n°069 1044 566. Sa parution est de 5 numéros par an. Le prix au numéro est de 4 € et l'abonnement annuel de 20 €

B.P. 19 – 69131 ECULLY CEDEX - tél./fax : 04.78.34.44.87 - e-mail : [canol@wanadoo.fr](mailto:canol@wanadoo.fr)

Directeur de la publication et rédacteur en chef : Michel VERGNAUD

Imprimerie : ECULLY GRAPHIC, 64 chemin des Mouilles – 69130 ECULLY

Dépôt légal : février 2008. ISSN : en cours d'inscription

## Nos principales observations sur les subventions 2006

- **Les conventions passées avec ces organismes ne fixent presque jamais d'objectifs** autres que la mission que s'est donnée l'association dans ses statuts. Aucune mission précise n'étant fixée à l'association, on ne peut donc pas mesurer l'utilité de la subvention accordée.
- Nous constatons chaque année le **renouvellement systématique des subventions**, la plupart du temps avec une augmentation supérieure à l'inflation, en dépit du fait que les associations aient ou non fourni les éléments d'appréciation exigés par la loi, à savoir les comptes de l'association et un compte-rendu financier de l'utilisation de la subvention dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice.
- **Plus de 40% des associations dont les comptes nous ont été communiqués sont en déficit !**
- Certaines associations (**ALLIADE Habitat, ARALIS, Centre Technique du Cuir, Groupement régional d'Action Cinématographique, Olympique Lyonnais**) ont une **trésorerie (disponibilités + valeurs mobilières) très supérieures aux subventions annuelles reçues**. Un simple examen de leurs comptes permettrait de s'apercevoir qu'elles n'ont pas besoin de subvention au moins pendant un an, sinon plusieurs années !
- **Pour un quart des associations, les sommes versées par la collectivité sont supérieures aux montants autorisés figurant dans les conventions produites !** C'est une spécialité du Conseil Régional, qui semble tellement « arroser » certaines associations que ses services administratifs ont du mal à les suivre !
- **Les associations APPEL, Centre Technique du Cuir, Chambre d'Agriculture, Cie Lyonnaise du Cinéma, Rhône-Alpes Cinéma, n'imputent pas les sommes reçues au poste « subventions » de leur compte de résultats et semblent donc considérer ces versements comme la rémunération d'un service !**
- **Les ONG, « Organismes soi-disant Non Gouvernementaux », vivent essentiellement de l'argent public : Ecoles du Sahara 100% (137 M€), TRIANGLE 99% (7 M€), Agronomes-Vétérinaires sans Frontières 87% (7 M€), HANDICAP International 35% (24 M€)**
- **Les dossiers A.D.I.E. (CR), ASVEL (GL), ESPACE MODE (GL), Maires et Adjoints de France (CG), Union Régionale CFE-CGC (CR) ne nous ont pas été fournis malgré nos relances.**
- **Subventions versées par le Grand Lyon :**
  - o Celles versées à **l'Institut des Nations Unies Fondation Recherche** et à **l'Agence Mondiale de Solidarité Numérique** ont le même objet, la solidarité numérique avec les pays du Sud ... mais n'ont à l'étude que des projets français !
  - o Au lieu de créer et subventionner **l'Espace Numérique Entreprise** pour permettre des gains de productivité aux entreprises du Grand Lyon, ce dernier ferait mieux de commencer par appliquer ces bons principes à ses propres services !
  - o n'ayant aucune compétence dans le domaine de l'éducation, pourquoi octroie-t-il 75.000 € au **Congrès des villes éducatrices...** et pourquoi verse-t-il finalement 349.173 € (presque 5 fois plus !) ... sans savoir à quoi une telle somme a été utilisée !
  - o 77.162 € versés pour un **séminaire euro-asiatique** de novembre 2004, sans qu'une convention soit signée et sans obtenir le détail des charges supportées !
  - o 55.000 € aux **Lyonnais de New-York** pour l'organisation de cocktails, sans qu'aucun compte n'a été donné sur leur utilisation en 2006.
  - o Nous n'avons pas bien compris la mission de **DOC FORUM**, décrite dans sa convention : « mise en place d'actions de développement économique pour favoriser un développement fort et durable de l'économie du savoir à travers une animation permanente du réseau d'acteurs qui compose le cluster économie du savoir à Lyon ».
  - o Non-communication des résultats financiers de la Biennale de la Danse, confiée à l'association **Festivals Internationaux** ... alors que le Conseil Régional nous l'a indiqué ... et que le Conseil Général obtient la justification de 6.400 € pour 358.674 € versés !
- **Subventions versées par le Conseil Général :**
  - o Le **Mémorial AFN** financé à hauteur de 110.000 € a coûté 143.000 €
  - o organisation d'un spectacle des Nuits de Fourvière confiée à la **Mutualité du Rhône**, dont ce n'est évidemment pas la compétence !
- **Toutes les subventions versées dans le domaine de la culture sont un gouffre sans fond, car les recettes de billetterie des associations subventionnées ne couvrent qu'une faible part de leurs charges :** Maison de la Danse : 54%, Compagnie La Goutte : 45%, Biennale de la Danse (Festivals Internationaux) : 30%, Opéra de Lyon : 28%, Théâtre de la Cité – Villeurbanne : 18%, Compagnie Les Ateliers : 15%, Nouvelles Subsistances : 8% (beaucoup moins si on tenait compte du coût de location des bâtiments !), Villa Gillet : 1%, qui a reçu 670 K€ de subvention du Conseil Régional, alors que la convention n'autorisait que 500 K€.
- **Subventions versées par le Conseil Régional :**
  - o 162 K€ versés à la **Maison du Fleuve Rhône** pour faire connaître l'histoire de ce fleuve
  - o beaucoup d'argent versé pour la production de films en Rhône-Alpes et leur distribution : **Rhône-Alpes Cinéma** (1.630 K€), **Images Rhone-Alpes** (95 K€), **Gpt Régional d'Action Cinématographique** (102 K€), **Cie Lyonnaise du Cinéma** (77K€)
  - o 809 K€ versés à **Rhonalpénergie-environnement** pour différents motifs dont « l'organisation d'un événement sur la ville durable dans le cadre du R2D2 » !!!
  - o 248 K€ versés à **l'Espace Textile** sans indication de durée de la convention et sans obtenir ni comptes, ni justification
  - o conventions avec le **Centre ornithologique** et le **Conservatoire des Espaces Naturels** qui ressemblent plus à des commandes de prestation qu'à des subventions
  - o versement de 81 K€ à **RES'OGM INFO**, pour « valoriser les cultures alternatives aux OGM » !
  - o versement d'une subvention de 242 K€ au **Comité Régional CGT** alors que la convention ne prévoyait que 25 K€ pour l'organisation d'une manifestation, le Fiset (?), qui s'est tenue avant la signature de la convention !
- **Plus de la moitié des associations sont subventionnées à plus de 50% : elles ne vivent que par perfusion de l'argent des collectivités, leur activité devrait donc faire l'objet d'une délégation de services publics et d'un appel à concurrence !**

Aidez-nous!

**BULLETIN D'ADHESION 2008** à retourner à :

C.A.N.O.L. - B.P. 19 - 69131 ECULLY Cedex - Tél/fax : 04.78.34.44.87 - e-mail : canol@wanadoo.fr

36

NOM Prénom : ..... N° téléphone : .....

Adresse : ..... e-mail : .....

souhaite adhérer à C.A.N.O.L. et joins un chèque de : ..... € (adhésion minimum : 20 € - membre bienfaiteur : 50 € ou plus) - le montant versé fera l'objet d'un reçu fiscal qui vous permettra d'en déduire 66% sur vos impôts 2008.

pense pouvoir consacrer un peu de mon temps pour aider C.A.N.O.L. dans son action et vous demande de me contacter pour examiner en quoi je peux être utile.